



# Commission Départementale des Activités Sportives

## Section SENIORS

### Procès-Verbal n°2

Réunion du :	Jeudi 31 juillet 2025
Président :	M. Emile TASSISTRO
Secrétaire :	M. Jean Louis NOZZI
Délégué du C.D. :	M. Alain SAVELLI
Présents :	M. Bruno GARCIA

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION HORAIRE

**La commission rappelle les termes de l'Art.53 des R S du District et de l'Art. 7 du règlement des championnats Seniors qui doivent être scrupuleusement respectés.**

#### **Art.7 Règlements de la Commission des Championnats Seniors**

Lorsque pour une cause tout à fait exceptionnelle et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée **qu'à la condition expresse d'avoir été formulée 10 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.** Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.

La Commission est seule autorisée à modifier la date et l'heure des rencontres.

**« Informations complémentaires, Cela implique que les clubs ayant un problème de terrain devront obligatoirement trouver un terrain de repli et informer le District avant le LUNDI 17 h 00. »**

**Art.53.g** - Les convocations paraissent sur le site Internet du District et dans "Foot clubs" dès leur enregistrement par le Secrétariat. Sauf cas exceptionnel apprécié par la Commission d'organisation, **aucune modification d'horaire et**

**de lieu ne pourra intervenir après le lundi 17 h 00 précédant la rencontre.** Une amende financière sera portée au débit du club demandeur.

Ces modifications d'extrême urgence ne peuvent concerner que des changements d'horaire pour le même jour (pas du samedi au dimanche ou inversement), **sauf entente entre les deux clubs.**

Au cas où la rencontre ainsi modifiée ne s'est pas déroulée, le club recevant aura match perdu systématiquement, s'il ne peut apporter la preuve qu'il a respecté en totalité les prescriptions ci-dessus.

**Pour être accepté par la Commission, ces reports devront :**

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueurs n'est pas un motif recevable pour un report.**
- **préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.**
- Mentionner l'accord des deux clubs.

## ORDRE DU JOUR

### DIFFUSION DES CHAMPIONNATS CHAMPIONNATS SENIORS 2025-2026

Chaque équipe se voit attribuer un numéro dans l'élaboration du calendrier.

Ainsi, pour exemple, l'équipe s'étant vu attribuer le n°4 recevra lors de la journée 1 disputée le 07/09/2025, l'équipe ayant le n°9.

Lors de la journée 2 qui se déroulera le 21/09/2025, l'équipe n° 4 se déplacera chez l'équipe n°11.

Le calendrier se lit à l'envers pour les rencontres de la phase retour.

N°	MATCHS ALLER	ORDRE DES RENCONTRES						MATCHS RETOUR	N°
1	07 SEPTEMBRE 2025	4 - 9	2 - 11	6 - 7	8 - 5	10 - 3	12 - 1	10 MAI 2026	22
2	21 SEPTEMBRE 2025	3 - 1	5 - 10	7 - 8	9 - 6	11 - 4	2 - 12	01 FÉVRIER 2026	12
3	05 OCTOBRE 2025	6 - 11	4 - 2	8 - 9	12 - 3	1 - 5	10 - 7	08 FÉVRIER 2026	13
4	12 OCTOBRE 2025	5 - 3	7 - 1	9 - 10	11 - 8	2 - 6	4 - 12	15 FÉVRIER 2026	14
5	26 OCTOBRE 2025	6 - 4	8 - 2	3 - 7	1 - 9	10 - 11	12 - 5	01 MARS 2026	15
6	09 NOVEMBRE 2025	7 - 5	9 - 3	11 - 1	2 - 10	4 - 8	6 - 12	08 MARS 2026	16
7	16 NOVEMBRE 2025	10 - 4	8 - 6	1 - 2	3 - 11	5 - 9	12 - 7	22 MARS 2026	17
8	07 DÉCEMBRE 2025	9 - 7	11 - 5	2 - 3	4 - 1	6 - 10	8 - 12	29 MARS 2026	18
9	14 DÉCEMBRE 2025	1 - 6	10 - 8	3 - 4	12 - 9	7 - 11	5 - 2	12 AVRIL 2026	19
10	11 JANVIER 2026	11 - 9	2 - 7	4 - 5	6 - 3	8 - 1	10 - 12	19 AVRIL 2026	20
11	25 JANVIER 2026	1 - 10	3 - 8	9 - 2	7 - 4	5 - 6	11 - 12	03 MAI 2026	21

## CHAMPIONNAT D1

	<i>Équipes</i>
1	EFC SEYNOIS
2	JS DE BERTHE
3	US OLLIOULAISE
4	FC PUGETOIS
5	US PRADETANE
6	ASPTT TOULON
7	HYERES FC 3
8	AS ST CYR
9	SC DRAGUIGNAN
10	SC NANSAIS
11	FC RAMATUELLOIS 2
12	FC GAPEAU

## CHAMPIONNAT D2

POULE A / PAIR		POULE B / IMPAIR	
	<i>Équipes</i>		<i>Équipes</i>
1	US ST MANDRIER	1	EFC SEYNOIS ET. S 2
2	JS DE BERTHE 2	2	AV.S. MAR VIVO
3	S.C. PLANTOURIAN	3	U.S DU VAL D'ISOLE
4	US CADIERENNE	4	A.S. ARCOISE
5	S O LONDAIS 2	5	US CARQUEIRANNE CRAU 2
6	US CUERS PIERREFEU 2	6	FC PONTCARRAL
7	CA ROQUEBRUNOIS	7	ET.S. LORGUAISE
8	O DE ST MAXIMIN 2	8	O. TARADEEN
9	SC TOURVAIN	9	SP.C. COGOLINOIS
10	S. C. DRAGUIGNAN 2	10	RC LA BAIE
11	UA VALETTOISE 2	11	EFC FREJUS ST RAPH 3
12	F.C. LAVANDOU/BORMES	12	A. S. DE L'ESTEREL 2

## CHAMPIONNAT D3

### POULE A

	<i>Équipes</i>
1	ST MANDRIER 2
2	U.S. SANARYENNE
3	U.S. OLLIOULAISE 2
4	U.S. CADIERENNE 2
5	US PRADETANNE 2
6	F.C. REVESTOIS
7	AC TOULONNAIS
8	J.S. BEAUSSETANNE
9	SIX FOURS LE BRUSC 2
10	ENT PIVOTTE SERINET
11	F.C. TOULON OUEST
12	FC GONFARONNAIS

### POULE B

	<i>Équipes</i>
1	FC LE MUY
2	US ZACHARIENNE
3	A.S. BRIGNOLAISE 2
4	AS SIGNES F.C.
5	SP C BARJOLAIS
6	A. S. LES VALLONS
7	F.C. BELGENTIEROIS
8	AS ST CYR 2
9	CA CANNETOIS
10	ASPTT HYERES
11	F.C SAINTE ANASTASIE
12	FC GAPEAU 2

### POULE C

	<i>Équipes</i>
1	AS MAXIMOISE 2
2	A.S. CALLAS CANTON
3	ST. TRANSIAN
4	F.C. PUGETOIS 2
5	F.C. PAYS DE FAYENCE
6	F.C. VIDAUBAN
7	F A FREJUSSIENNE
8	F.C. GRIMAUDOIS
9	SP.C. COGOLINOIS 2
10	R.C. LA BAIE 2
11	F.C.U.S. TROPEZIENNE 2
12	F.C. RAMATUELLOIS 3

## CHAMPIONNAT D4

### POULE A

	<i>Équipes</i>
1	U.S. SANARYENNE 2
2	AV.S. MAR VIVO 2
3	ASPI GIENS
4	S O LONDAIS 3
5	US BANDOLAISE
6	U.S. CUERS PIERREFEU 3
7	AC TOULONNAIS 2
8	JS BEAUSSETANE 2
9	AS STE MUSSE
10	ASPTT HYERES 2
11	CSK OF VAL ROUGIERES
12	EXEMPT

### POULE B

	<i>Équipes</i>
1	AS ENTRECASTEAUX
2	AS POURRIEROISE
3	US VAL D'ISSOLE 2
4	A ET S BRASSOISE
5	SP C BARJOLAIS 2
6	A. S. LES VALLONS 2
7	SC LE VAL
8	O. DE ST MAXIMIN 3
9	SC TOURVAIN 2
10	SC NANSAIS 2
11	EXEMPT 1
12	EXEMPT 2

### POULE C

	<i>Équipes</i>
1	ET.S. LORGUAISE 2
2	O SALERNOIS
3	US PIGNANTAISE
4	AS ARCOISE 2
5	F.C. PAYS DE FAYENCE 2
6	ST. TRANSIAN 2
7	CA ROQUEBRUNOIS 2
8	F.C. GRIMAUDOIS 2
9	ES CAMPSOISE
10	AM CARCOISE
11	EXEMPT 1
12	EXEMPT 2

*Prochaine réunion sur convocation*

**Le Président :** Emile TASSISTRO

**Le Secrétaire :** Jean Louis NOZZI